

L'apprentissage par le jeu

Les notes de pratique abordent brièvement des sujets importants directement liés à l'exercice de la profession. Elles fournissent aux éducatrices et éducateurs de la petite enfance inscrits (EPEI) des renseignements pertinents sur ces sujets pour en améliorer la compréhension.

Apprentissage par le jeu et obligations des EPEI

La mise en place d'un apprentissage par le jeu nécessite des connaissances et des compétences. Les EPEI comprennent les théories et les recherches portant sur la manière dont les enfants apprennent par le jeu. Ils appliquent des théories développementales et pédagogiques axées sur la façon dont les enfants apprennent le mieux grâce à des expériences de jeu actif stimulantes, agréables et exigeantes.

Les EPEI ont pour obligation de comprendre et de mettre en œuvre un apprentissage par le jeu, comme énoncé dans le [Code de déontologie et normes d'exercice](#), norme II : Curriculum et pédagogie.

L'apprentissage par le jeu est si essentiel à l'exercice de la profession d'éducatrice et d'éducateur de la petite enfance qu'il a été intégré au champ d'exercice de la profession décrit dans la [Loi de 2007 sur les éducatrices et éducateurs de la petite enfance](#).

De nombreux EPEI travaillent dans des milieux qui sont tenus de suivre un curriculum ou des approches pédagogiques fondés sur l'apprentissage par le jeu fixés par le ministère de l'Éducation. Par exemple, les EPEI qui travaillent dans un centre éducatif agréé ou dans les centres On y va doivent se conformer au guide [Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance](#), et les EPEI qui travaillent à la maternelle et au jardin d'enfants, au [Programme de la maternelle et du jardin d'enfants, 2016](#).

Les éducatrices et les éducateurs de la petite enfance co-construisent des connaissances avec les enfants, les familles et leurs collègues. Ils mettent à profit leurs connaissances professionnelles sur le développement de l'enfant ainsi que des théories d'apprentissage, des approches pédagogiques et relatives au curriculum afin de planifier, de mettre en œuvre, de documenter et d'évaluer des expériences d'apprentissage centrées sur l'enfant et fondées sur le jeu et l'enquête.

Norme II : A, *Code de déontologie et normes d'exercice*

Apprentissage par le jeu

Selon Daniels et Pyle¹, chercheurs en éducation, l'apprentissage par le jeu se distingue du concept plus large de jeu. Ils décrivent deux types distincts de jeu favorisant l'apprentissage des enfants.

1. Le jeu libre

Autodirigé, volontaire, dicté par la propre motivation de l'enfant et jouissif.

2. Le jeu dirigé

Des activités ludiques avec un certain degré de participation des adultes afin de renforcer ou d'élargir les opportunités d'apprentissage au sein du jeu lui-même.

Les EPEI mettent en œuvre l'apprentissage par le jeu dans différents domaines d'application. Ils utilisent leurs connaissances et leur jugement professionnels pour déterminer la meilleure approche à appliquer auprès de certains enfants ou groupes d'enfants dans des domaines de développement et d'activités précis.

Champ d'application de l'apprentissage par le jeu



Jeu libre

Jeu dirigé



Les documents relatifs au curriculum de la petite enfance de l'Ontario décrivent une approche combinée d'apprentissage par le jeu qui intègre le jeu libre et le jeu dirigé. *Comment apprend-on? Pédagogie de l'Ontario pour la petite enfance* encourage les éducatrices et les éducateurs à jouer et à apprendre aux côtés des enfants en indiquant ce qui suit : « Il ne s'agit pas ici de l'enseignement d'un savoir, d'un ensemble prédéfini de thèmes ni de l'acquisition par les enfants d'un ensemble précis de compétences. [...] les programmes d'apprentissage sont plus efficaces lorsque le contenu de l'apprentissage est axé sur le développement de stratégies, de dispositions et de compétences qui favorisent l'apprentissage tout au long de la vie grâce au jeu et à l'enquête » (p. 15).

Le *Programme de la maternelle et du jardin d'enfants*, 2016, incite les éducatrices et les éducateurs à recourir à l'environnement pour susciter une participation active des enfants grâce à une forme de jeu centrée sur eux. Il y est ensuite stipulé que « les membres de l'équipe pédagogique participent à l'enquête avec les enfants [...] pour leur permettre d'explorer leur questionnement. Ils piquent la curiosité des enfants, ce qui provoque leur réflexion, ou ils invitent les enfants à apprendre d'une nouvelle manière » (p. 22).

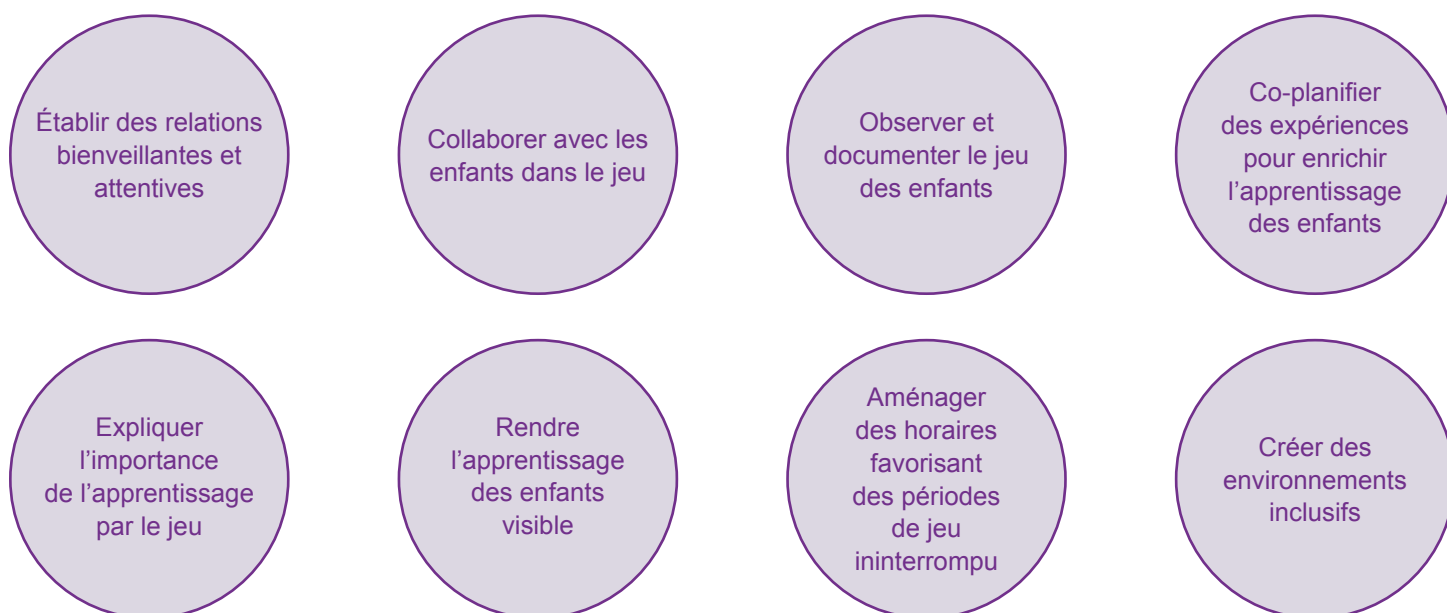
L'apprentissage par le jeu en pratique

Au cours des dernières décennies, les professionnels de la petite enfance ont combiné les théories du jeu, de l'apprentissage des jeunes enfants et du développement de l'enfant pour faire progresser, définir et mettre en œuvre l'apprentissage par le jeu dans le cadre de différentes approches curriculaires et au sein de divers milieux de la petite enfance.

Les EPEI encouragent l'apprentissage par le jeu de plusieurs façons, comme indiqué ci-dessous :

- En établissant des relations bienveillantes et attentives, afin que les enfants se sentent en sécurité pour participer, explorer, s'exprimer et prendre des risques dans le milieu d'apprentissage;
- En collaborant avec les enfants dans le jeu pour élargir leur pensée et enrichir leur apprentissage;
- En créant des environnements intérieurs et extérieurs inclusifs, conçus pour susciter le jeu et donner le goût de l'exploration aux enfants grâce à une variété de matériaux choisis intentionnellement;
- En aménageant des horaires favorisant de longues périodes de jeu ininterrompu;
- En observant le jeu des enfants pour connaître leurs intérêts et co-planifier des expériences qui suscitent et enrichissent de futurs apprentissages, à l'aide de matériaux, de possibilités et d'activités dirigées;
- En documentant et en interprétant le jeu des enfants de façon à rendre l'apprentissage visible pour les enfants, les familles et les collègues;
- En expliquant l'importance de l'apprentissage par le jeu au sein de divers milieux d'apprentissage des jeunes enfants.

Favoriser l'apprentissage par le jeu



Expliquer l'importance de l'apprentissage par le jeu

De temps en temps, les EPEI ont besoin d'expliquer leurs approches pédagogiques et curriculaires, de même que l'importance de l'apprentissage par le jeu, aux familles, à leurs collègues et à d'autres professionnels. Voici un cadre d'action permettant d'expliquer l'apprentissage par le jeu en s'appuyant sur la pratique, la recherche et les politiques.

Pratique

L'apprentissage par le jeu est la principale approche pédagogique étudiée et appliquée en éducation de la petite enfance à l'échelle nationale et internationale.

Les curriculums de la province énoncent les obligations des éducateurs en matière de mise en œuvre de l'apprentissage par le jeu.

Les EPEI ont l'obligation professionnelle et déontologique de mettre en œuvre l'apprentissage par le jeu, comme énoncé dans le *Code de déontologie et normes d'exercice*.

Recherche

L'apprentissage par le jeu permet une approche holistique qui respecte la curiosité naturelle et les intérêts des enfants et renforce les compétences et la confiance en soi².

L'apprentissage par le jeu a fait l'objet de nombreuses recherches, et ses avantages sur le développement social, affectif et cognitif de l'enfant sont reconnus par de nombreux chercheurs et la communauté scientifique en général³.

Politique

Le Canada a signé la [Convention des Nations Unies relative aux droits de l'enfant](#), qui reconnaît à l'enfant le droit « de se livrer au jeu et à des activités récréatives propres à son âge ».

Les organismes d'éducation nationale comme le Conseil des ministres de l'Éducation ou l'Association canadienne pour jeunes enfants⁴ ont reconnu l'apprentissage par le jeu comme la meilleure approche en matière d'apprentissage et de garde des jeunes enfants.

¹ Danniels E et Pyle A. Définir l'apprentissage par le jeu. Dans : Tremblay RE, Boivin M, Peters RDeV, éd. Pyle A, thème éd. *Encyclopédie sur le développement des jeunes enfants* [en ligne]. Publié en février 2018.

² Hewes, J. (8 novembre 2006). Laissons-les s'amuser : l'apprentissage par le jeu chez les jeunes enfants. *Carnet du savoir*. Conseil canadien sur l'apprentissage.

³ Conseil des ministres de l'Éducation, Canada (2014). Cadre du CMEC pour l'apprentissage et le développement des jeunes enfants. Auteur. [en ligne].

⁴ Association canadienne pour jeunes enfants (2016). *Young Children Have the Right to Learn Through Play* (en anglais seulement). Auteur [en ligne].

Ordre des éducatrices et des éducateurs
de la petite enfance

438, avenue University, bureau 1900
Toronto ON M5G 2K8

Téléphone : 416 961-8558

Sans frais : 1 888 961-8558

Télécopieur : 416 961-8772

Courriel : exercice@ordre-epe.ca

Site web : ordre-epe.ca



This publication is also available in English under the title : *Practice Note: Play-Based Learning*.

Si vous avez besoin d'un format accessible ou d'un appui en matière de communication, veuillez communiquer avec l'Ordre au 1-888-961-8558 / communications@ordre-epe.ca.

© 2018 Ordre des éducatrices et des éducateurs de la petite enfance